

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AMANCE

SEANCE DU 02 MARS 2021

Date de la convocation : 25 février 2021

Date d'affichage : 25 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux mars à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel PIETREMONT, maire.

Présents : BROUILLARD Laurent, DAUNAY Maryse, FEVRE Francine, FEVRE Maxence, PIETREMONT Jean-Michel, POURILLE Jérémie, ROUYER Amélie, ROUYER Thibaut, VIE Jean Claude

Représentés : DROUILLY David par FEVRE Maxence, RICARD Colette par ROUYER Amélie

Absents : COLFORT Sylvie

Secrétaire : Monsieur ROUYER Thibaut

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2021_08 - Choix du Cabinet d'études - Assainissement individuel

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	11	11	0	0	0

Le Conseil Municipal d'AMANCE a décidé de réviser l'étude de zonage d'assainissement et de mettre à enquête publique de la carte et de la notice explicative du zonage d'assainissement.

Pour faire suite à la délibération du 27 novembre 2020, le Conseil Municipal

a décidé de consulter 3 bureaux d'études dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée.

Après avoir pris connaissance de l'étude comparative des offres pour la réalisation de l'étude de zonage d'assainissement, réalisée par la régie du SSDEA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de retenir l'offre du bureau d'études SOLEST pour la somme de 5 100,00 € H.T. Le délai de réalisation de l'étude est de 3 mois.

2021_09 – Vente de lot de bois de chauffage à des particuliers

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	11	11	0	0	0

Monsieur Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que deux lots de bois dans les parcelles affouagères sont disponibles pour la vente, préférentiellement aux habitants de la Commune d'AMANCE.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

- DONNE son accord pour la vente de bois de chauffage à des Particuliers, préférentiellement aux habitants de la Commune d'AMANCE.
- CONFIE à l'Office National des Forêts la vente en cession : vente préférentiellement aux Habitants de la Commune d'AMANCE, **au prix de 08 €uros H.T. le mètre cube** (1 m3 est égal à 1,5 stères).

Questions diverses

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00.

Fait à AMANCE, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Jean-Michel PIETREMONT

